

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1994 B 00699

Numéro SIREN : 398 688 085

Nom ou dénomination : A.G.I.R Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000089

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **PERPIGNAN**



582243

Dénomination : A.G.I.R Promotion
Adresse : 53 avenue Jean Giraudoux 66000 Perpignan -FRANCE-

n° de gestion : 1994B00699
n° d'identification : 398 688 085

n° de dépôt : P2019/000089
Date du dépôt : 09/08/2019

Pièce : Ordonnance du Président



582243



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

ORDONNANCE

Nous, Alphonse GONZALEZ, juge par délégation du Président du tribunal de commerce de Perpignan,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société A.G.I.R Promotion 53 avenue Jean Giraudoux 66000 PERPIGNAN RCS Perpignan 398 688 085

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2019,
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de La société A.G.I.R Promotion 53 avenue Jean Giraudoux 66000 PERPIGNAN RCS Perpignan 398 688 085 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Perpignan, le 08/08/2019

Le greffier,
Christian GALLISSAIRES

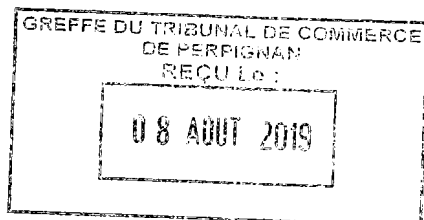
Le juge
Alphonse GONZALEZ

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.6 € TTC (23.92 € HT – 4.78 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme





REQUETE

À Monsieur le Président du Tribunal de commerce de PERPIGNAN

La soussignée :

Mme Marie-Françoise FONDEVILLE, domiciliée dans le cadre de ses fonctions au siège de la Société,

Agissant en qualité de Directeur Général au nom et pour le compte de la Société :

A.G.I.R PROMOTION Société par action simplifiées au capital de 500.000 euros dont le Siège social est fixé 53 Avenue Jean Giraudoux 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 398 688 085 RCS Perpignan,

Et ayant les qualités tous pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes,

A l'honneur de vous exposer que ladite Société A.G.I.R PROMOTION ayant clôturé le 31 décembre 2018 les comptes de son dernier exercice social, elle devait, conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce et à l'article 27 de ses statuts, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2019.

Toutefois, faisant partie du Groupe FONDEVILLE BTP dont la filiale François FONDEVILLE était sous le coup d'une procédure de redressement judiciaire, la SAS A.G.I.R PROMOTION n'a pas pu, en raison de ce contexte, respecter cette date. En effet, la Présidente a rencontré des difficultés pour apprécier les comptes, certains éléments significatifs nécessaires à l'arrêté des comptes ayant été rassemblés avec retard, justifiant la nécessité d'un report de délai.

C'est pourquoi la soussignée, agissant en sa qualité de Directeur Général, a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société AGIR PROMOTION qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 30 Septembre 2019, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Fait à PERPIGNAN.
Le 5 Aout 2019.

MF FONDEVILLE

Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MF FONDEVILLE', written over the printed name and title.